



Autorisation d'Occupation temporaire du domaine public

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

La Commune de Leucate (11) souhaite mettre à disposition une partie de son domaine public par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire, précaire et révocable du public, conformément à l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

Le mode de passation est le suivant : procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, en application de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

ARTICLE 1

Objet de la consultation

La présente consultation concerne une autorisation d'occupation temporaire basée sur une activité commerciale de type « manège » qui se situe sur l'entité de Port Leucate.

Cette activité d'une surface de 60m² est située Place Jean Yves Cousteau, à l'emplacement défini selon le plan en annexe.

ARTICLE 2

Durée

La durée envisagée pour la convention est de 5 saisons, pour les périodes suivantes :

- du 1^{er} juillet au 31 août 2023
- du 1^{er} juillet au 31 août 2024
- du 1^{er} juillet au 31 août 2025
- du 1^{er} juillet au 31 août 2026
- du 1^{er} juillet au 31 août 2027

ARTICLE 3

Redevance

Le présent droit d'occupation est consenti moyennant paiement d'une redevance de :

- **3 250 €** pour l'année 2023
- **4 153 €** pour l'année 2024
- **5 056 €** pour l'année 2025
- **5 959 €** pour l'année 2026
- **6 862 €** pour l'année 2027

ARTICLE 4

Charges et conditions

Les conditions d'exploitation sont décrites dans le projet de convention ci-joint.

Il appartient aux candidats d'en prendre connaissance avec attention.

Le projet de contrat joint est indicatif et est amené à évoluer.

ARTICLE 5

Procédure

Publicité :

Le présent avis est publié sur le site internet de la Mairie de Leucate.

Visite :

Une visite sur place est possible mais non obligatoire.

Contenu du dossier de candidature :

Les candidats intéressés devront présenter un dossier complet avec les pièces suivantes :

- Lettre de candidature ;
- Extrait K-bis de la société de moins de 3 mois ou statuts si société en cours de création ;
- Descriptif du projet (concept, prestations proposées et tarifs, période et horaires d'activité, expérience dans le domaine, respect de la réglementation en vigueur) ;
- Attestation d'assurance.

Sélection :

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants (notées sur 100 points) :

- Expérience professionnelle dans le domaine : expérience et/ou diplômes,... (40 points)
- Offre proposée : qualité des prestations, tarifs, horaires, cohérence du projet,... (30 points)
- Garantie de la conformité de l'animation aux dispositions réglementaires en vigueur : sécurité, entretien,... (30 points)

Remise des offres :

Les candidats adresseront leur proposition par voie postale par LRAR ou la déposeront en main propre contre signature à l'adresse suivante :

Mairie
Service DGAUE
14 rue du Dr Sidras
11370 LEUCATE

Les documents papier devront être remis en double exemplaire sous enveloppe fermée portant la mention « *Candidature pour occupation du domaine public. Ne pas ouvrir par le service courrier* »

Date limite de remise :

Le vendredi 28 avril 2023 avant 12h.

Contact :

Pour toute question éventuelle, les candidats peuvent s'adresser à :
courrier@mairie-leucate.fr